

Le mot du préfet

Sur le long terme, la situation sanitaire dans le département du Var continue de s'améliorer, du moins si l'on compare les indicateurs d'octobre avec ceux de cet été. C'est pour cette raison qu'un certain nombre de contraintes ont été levées, notamment depuis que le taux d'incidence est passé durablement sous la barre des 50.

Toutefois, on observe depuis plusieurs jours au moins une stabilisation des indicateurs, voire une légère remontée du taux de positivité.

Certes, le taux d'incidence est toujours au-dessous du seuil des 50, mais il convient de rester extrêmement prudent pour qu'il ne connaisse pas un nouveau rebond, faute de quoi les mesures pour enrayer le virus seraient remises en œuvre.

Le respect des gestes barrières reste toujours nécessaire et la vaccination le plus sûr moyen de se protéger et de protéger les autres.

Evence Richard, préfet du Var

Point épidémiologique

INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 12 OCTOBRE 2021

	S34 23/08 29/08	S35 30/08 05/09	S36 06/09 12/09	S37 13/09 19/09	S38 20/09 26/09	S39 27/09 03/10	S40 04/10 10/10
Nombre de tests réalisés	112854	96117	87589	78281	67777	65204	59640
Nombre de tests positifs	3862	2394	1639	935	613	481	463
Taux de positivité	3,40 %	2,50 %	1,90 %	1,20 %	0,90 %	0,70 %	0,80 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	362	229	154	88	57	45	43

➤ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **1641**
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **38**
- File active des patients hospitalisés en réanimation : **21**

➤ **CLUSTERS** Le nombre cumulé de clusters signalés : **41** en cours d'investigation.



➔ Le port du masque reste obligatoire dans le Var jusqu'au 1er novembre 2021 inclus.

Jusqu'au 1er novembre 2021 inclus, le port du masque reste obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans sur l'ensemble des communes du département du Var, pour tout événement public générant un rassemblement important de population, notamment sur les marchés de plein air alimentaires et non alimentaires, les brocantes et vide-greniers, les ventes au déballage, les foires et fêtes foraines.



- L'arrêté préfectoral est disponible en cliquant [ICI](#)

L'obligation du port du masque dans les établissements recevant du public soumis au passe sanitaire est levée depuis le 12 octobre 2021. Cela implique que désormais, seules les dispositions n° 2021-699 du 1er juin modifié s'appliquent.

Ainsi, dans le Var et pour les établissements soumis au passe sanitaire, le port du masque reste obligatoire dans tous les transports en commun ou dans tout établissement ou pour tout événement dont le responsable ou l'organisation l'exige.

Le port du masque reste obligatoire dans tous les établissements recevant du public non soumis au passe sanitaire tels les commerces.

- Le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin modifié est consultable en cliquant [ICI](#)

➔ Port du masque dans les écoles primaires du Var

À partir du lundi 18 octobre, le port du masque ne sera plus obligatoire dans les classes des écoles primaires du Var, selon le décret publié jeudi 14 octobre au Journal Officiel.

- Le décret est consultable en cliquant [ICI](#)

15 octobre : fin de la gratuité des tests de dépistage



À partir du 15 octobre, les tests RT-PCR et antigéniques ne seront plus systématiquement pris en charge par l'assurance maladie sauf pour les personnes :

- > symptomatiques (sur prescription médicale) ;
- > cas contacts ;
- > vaccinées ;
- > avec contre-indication à la vaccination ;
- > avec certificat de rétablissement de moins de 6 mois ;
- > concernées par des campagnes de dépistage collectif ;
- > mineures.

La réalisation d'un test sera, de principe, à la charge de la personne.

Les prix à régler seront identiques à ceux actuellement pris en charge par l'Assurance maladie. Ils varient en fonction du type de test (RT-PCR ou test antigénique), du professionnel qui les réalise, du jour et du lieu où ils sont effectués (semaine/dimanche, domicile/cabinet, métropole ou outre-mer etc.).

Ainsi :

- Pour les tests RT-PCR, réalisés par des laboratoires de biologie médicale, le tarif de référence sera de **43,89 euros**.
- Pour les tests antigéniques (TAG), le tableau ci-dessous présente les différents cas de figure :

	Pharmacien*	Laboratoire de Biologie médicale	Infirmier	Médecin	Sage-femme	Chirurgien-dentiste	Masseur Kiné
Tarif en cabinet / officine	Semaine : 25,01 € Dimanche : 30,01 €	22,02 €	25,54 €	45,11 € (inclut le coût de la consultation)	45,11 € (inclut le coût de la consultation)	25,10 €	24,93 €
Tarif à domicile			29,01 €				29,45 €

Vaccination

➔ Campagne de rappel

La Haute Autorité de Santé recommande l'administration d'une dose de rappel pour les personnes de 65 ans et plus, ainsi que pour toutes les personnes présentant des comorbidités augmentant le risque de formes graves et de décès liés à la Covid-19.

Ainsi, sont éligibles depuis septembre :

- les résidents des Ehpad et des Unités de Soins de Longue Durée (USLD) ;
- les personnes de plus de 65 ans vivant à domicile ;
- les personnes à très haut risque de forme grave ;
- les personnes atteintes de comorbidité(s) ;
- les personnes immunodéprimées. À noter que pour cette dernière catégorie, l'administration de la dose de rappel peut être réalisée dans un délai inférieur à 6 mois (mais d'au moins 3 mois), dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale qu'elle permettrait d'améliorer la réponse immunitaire ;
- les personnes ayant reçu le vaccin Janssen.

Depuis la parution de la dernière lettre, la Haute Autorité de Santé a recommandé l'extension de l'administration d'une dose de rappel aux professionnels :

- du secteur de la santé
- du secteur médico-social
- du transport sanitaire.

En effet ces professionnels sont à la fois plus exposés et plus susceptibles de transmettre la maladie par leur contact direct avec les patients. La dose de rappel a pour objectif de leur conférer la meilleure protection possible face au variant Delta, plus transmissible, et de contribuer, en limitant la propagation de la maladie, à la protection des personnes vulnérables qu'ils prennent en charge.



La Haute Autorité de Santé recommande également, dans le même objectif, **de réaliser une dose de rappel chez les personnes de l'entourage des immunodéprimés uniquement chez les adultes âgés de plus de 18 ans.**

➔ Les centres de vaccination

La vaccination se poursuit dans 12 centres permanents activés dans le département du Var.

La vaccination peut s'effectuer après avoir pris rendez-vous en se connectant sur le site www.sante.fr ou www.doctolib.fr

Un numéro vert national, le 08 800 009 110 a été également mis en place pour que chacun puisse être accompagné dans ses démarches.

Médecins traitants, médecins du travail, pharmaciens, infirmiers et sages-femmes, **et désormais chirurgiens-dentistes, laboratoires de biologie médicale**, peuvent également vacciner leurs patients qui doivent prendre directement rendez-vous auprès d'eux.

Chaque centre a vocation à accueillir toute personne éligible à la vaccination, quelle que soit sa commune de résidence.

Commune	Adresse	Jours et horaires d'ouverture automne 2021						
		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
TOULON	Salle Franck Arnal Rue Vincent Scotto	9h-17h						
LA SEYNE-SUR-MER	ESAJ Avenue Yitzhak Rabin	9h-17h						
HYERES-LES-PALMIERS	Espace de la Villette (à côté de l'Espace 3000)	8h30-13h (14h à partir du 18/10)						
LA LONDE-LES-MAURES	Salle Yann Piat Rue de la salle des fêtes	8h-12h		8h-17h		8h-12h		
SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME	Salle des fêtes Place de Lattre de Tassigny	9h-16h		9h-16h		9h-16h		
BRIGNOLES	Centre de Tir à l'Arc 90 Chemin des Archers	14h-19h	9h-14h	14h-19h	9h-14h	14h-19h	9h-14h	
AUPS	Foyer des Jeunes Romano Place Frédéric Mistral				10H -17H			
DRAGUIGNAN	Complexe Saint-Exupéry Place de la Paix	9h-13h	15h-19h	9h-17h	9h-13h	15h-19h	9h-13h	
FAYENCE	Gymnase Camille Courtois 38 avenue Robert Fabre	9h-17h		9h-17h				
FREJUS	Base Nature Espace Caquot 1196 Boulevard de la Mer	9h-17h	9h-13h	9h-17h	9h-13h		9h-17h	
GRIMAUD	Parking complexe sportif des Blaquières -Sous-Chapiteau RD 61 Route des Blaquières	8h30- 12h30		8h30- 17h30	8h30- 12h30		8h30- 17h30	
LE LUC	Espace culturel JL Dieux Rue Pierre Gaudin	8H -18H		8H -18H		8H -18H		

➔ Les chiffres de la vaccination



Au 12 octobre au soir,

780 134 personnes ont reçu la 1^{re} injection

713 672 personnes ont reçu 2 injections

1 493 806 injections ont été réalisées.